

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 SG 30 Convention tripartite entre la Fondation Bloomberg la Ville de Paris et Airparif.

Mme Aurélie SOLANS, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris signe la convention tripartite entre la Fondation Bloomberg la Ville de Paris et Airparif ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Aurélie SOLANS au nom de la 3e commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée, au nom de la Ville de Paris, à signer la convention tripartite jointe à la présente délibération

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO